

LOCATION

Commune déléguée de Genneteil

SALLE DES LOISIRS

16, rue de l'Assemblée – Genneteil
Capacité : jusqu'à 200 personnes

locataire :

mairie.genneteil@noyant-villages.fr
02.41.82.10.85

date de location :

PARTICULIERS ET ENTREPRISES						ASSOCIATIONS			
NOYANT-VILLAGES		HORS NOYANT-VILLAGES		NOYANT-VILLAGES		HORS NOYANT-VILLAGES			
journée en semaine	Week-end	journée en semaine	Week-end	journée en semaine	Week-end 1ère manifestation gratuite	journée en semaine		Week-end	
						lucratif (+25%)	non lucratif	lucratif (+25%)	non lucratif
100 €	200 €	200 €	300 €	100 €	gratuit puis 200€	250 €	200 €	375 €	300 €

- Mise à disposition de vaisselle, quantité demandée :
- Mise à disposition pour le verre de l'amitié (sépultures)

CONDITIONS FINANCIERES

À titre gratuit À titre onéreux Branchement camping-car ou camion frigo 50€

TOTAL LOCATION

Cautions : salle de 500 € et 200€ ménage.

Les cautions seront prélevées en cas de manquement au règlement intérieur.

À Genneteil, commune déléguée
De Noyant-Villages,
le

Benoit MUSSAULT
Maire délégué,

Signature du locataire
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

